

Journée pédagogique sur l'évaluation

Conclusion de la journée

Par *Paul Inchauspé*,
Directeur général du Collège Ahuntsic

Montréal
2 novembre 1994

C'est à une épreuve-synthèse que je suis convié. Je ne me contenterai évidemment pas de vous présenter, au terme de cette journée, un simple résumé, reflet de ce qui a été dit. Je mettrai plutôt en relief un certain nombre de choses qui m'ont frappé concernant ce qui a été dit sur l'évaluation. Les choses que j'ai retenues peuvent nous donner à penser, elles peuvent aussi nous éclairer sur les voies que nous devrions privilégier.

Je regrouperai mes remarques autour des trois thèmes suivants:

- l'évaluation dans l'enseignement supérieur
- les indépensables de toute évaluation
- les différentes facettes de l'évaluation.

1 - **L'évaluation dans l'enseignement supérieur**

Je me contenterai ici de deux remarques:

- 1.1 L'évaluation des étudiants est de tout temps une réalité présente dans l'enseignement. Cependant, les établissements d'enseignement supérieur donnant, de façon générale, eux-mêmes leur propre diplôme, ont établi sous forme de politique ou de règlement les règles et les normes encadrant l'évaluation des étudiants. Mais depuis une vingtaine d'années, on voit partout en Occident une pression sociale pour que les processus et les agents de formation mis en place par les établissements d'enseignement supérieur (programmes, ressources didactiques, prestation d'enseignement, professeurs) soient eux-mêmes objets d'évaluation. C'est là une tendance lourde à laquelle le cégep, institut d'enseignement supérieur, ne peut échapper.
- 1.2 Longtemps le réseau des cégeps a résisté à ce mouvement comme le dernier village gaulois d'Astérix. On nous a dit ce matin qu'une des visées de la Commission d'évaluation est de permettre que se développe dans les cégeps une "culture de l'évaluation". Le cégep jusqu'à présent n'a pas développé cette culture. Dans un des chapitres de mon livre sur le cégep, j'ai essayé de le montrer et d'en dire les raisons. Pendant ce temps - et les exposés faits par Bernard Élie de l'UQAM et Roger Martin de Polytechnique nous l'ont démontré -, l'université, elle, l'a fait. Et, voici trois ans, les universités du Québec se sont même entendues pour que la CREPUQ (Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec) examine dans chaque université les mécanismes d'évaluation qu'elles se sont donnés et que le rapport de cet examen soit rendu public. Les cégeps eux-mêmes étaient incapables de mettre en oeuvre des procédures d'évaluation analogues. Et ce fait a été pour

beaucoup dans le dénigrement dont ont souffert les cégeps, car ce sont les universitaires qui ont alimenté les jugements négatifs sur les cégeps, ce ne sont pas employeurs qui ont reçu les finissants du technique.

Pour que les cégeps bougent, il a fallu créer une pression extérieure. Quant à nous¹, nous aurions préféré que cette pression extérieure prenne seulement la forme d'obligations réglementaires ou législatives imposées aux établissements en matière d'évaluation par le ministre. Le gouvernement a décidé d'ajouter à ces obligations l'appareillage d'une commission d'évaluation qui a des pouvoirs étendus.

Comme établissement d'enseignement supérieur, nous sommes devant une obligation incontournable, celle de mettre en oeuvre des procédures d'évaluation. Cette obligation est celle d'abord d'une pression sociale. Elle s'inscrit dans le mouvement de "reddition de comptes" des établissements publics, au sens large, car ces établissements ne sont pas nos propriétés privées, et le professeur n'est pas un entrepreneur indépendant. Les universités au Québec l'ont compris sans qu'une obligation formelle ne leur en soit faite par le gouvernement. Nous, des collègues, que nous soyons convaincus de l'utilité de la chose ou que nous la faisons parce que nous y sommes contraints, nous n'avons plus le choix. Les plus anciens d'entre nous sortiront peut-être du système avant que toutes ces nouvelles procédures aient été mises en place, mais les jeunes - et je me réjouis de ce que leur présence soit nombreuse aujourd'hui - vous aurez à exercer votre carrière professionnelle dans un nouveau contexte. Il vaut donc mieux regarder ces nouvelles réalités en face, sans paniquer et positivement. Il est certain que toutes ces nouvelles procédures produiront des effets pervers - et elles ont été soulevées souvent en cours de journée - comme en produisent aussi des réglementations dans le domaine des relations de travail, de la consommation ou de la protection de l'environnement (et je pourrais continuer la liste). Mais ces effets pervers qu'il faut neutraliser ne sont pas suffisamment forts pour remettre en cause de nouvelles obligations provenant de mouvements sociaux puissants.

2 - **Les indépassables de l'évaluation**

Des exposés entendus et des comptes rendus des ateliers ressortent très nettement un certain nombre de choses évidentes que j'appelle les "indépassables" de l'évaluation.

2.1 Évaluation et implication des départements

Un des rôles du département d'enseignement est celui d'assurer la qualité de l'enseignement dispensé par ses professeurs. Aussi, l'évaluation ne peut se

¹ "nous": direction du Collège et syndicat des professeurs. Voir mémoire à la Commission parlementaire.

faire sans l'implication des départements. C'est là une réalité incontournable. Les exemples d'évaluation dont on nous a parlé font parfois intervenir dans le processus d'évaluation d'autres instances que le département, mais aucun d'entre eux n'en fait l'économie.

2.2 Évaluation et ressources

Les opérations relatives à l'évaluation, pour être faites sérieusement, requièrent que des ressources spécifiques leur soient octroyées. Si des ressources nouvelles ne sont pas disponibles, des réorganisations de l'attribution des ressources doivent permettre de libérer celles consacrées à l'évaluation. Les obligations légales relatives au contrôle des matières dangereuses (SIMDUT) ont contraint le Collège à y consacrer des ressources spécifiques sans ressources nouvelles. Les obligations légales en matière d'évaluation nous contraindront à faire de même.

2.3 Évaluation et norme

Évaluer, c'est juger. Or, pour juger correctement, il faut établir des critères et même des standards. Dans tous les exemples d'évaluation, on nous a parlé de normes à partir desquelles on évalue. Ces normes sont établies parfois par des organismes extérieurs (Commission d'agrément, Commission d'évaluation), parfois par des instances internes (UQAM), certaines évaluations n'examinent que l'atteinte des standards minimum et l'institution elle-même s'oblige en plus à une évaluation par rapport à des standards de plus haut niveau (Polytechnique).

De ceci, on peut tirer deux leçons:

- l'évaluation fait craindre la normalisation. C'est là un effet pervers possible puisqu'il n'y a pas d'évaluation sans référence à des normes. Aussi, pour diminuer cet effet, l'évaluation doit viser davantage les résultats atteints que la manière de les atteindre;
- la pratique généralisée de l'évaluation à l'enseignement supérieur fait ressortir avec le temps un certain nombre de normes à partir desquelles on convient de faire l'évaluation parce qu'elles paraissent avoir du sens. Si on veut faire de l'évaluation, il n'est donc pas nécessaire de réinventer la roue.

2.4 Évaluation et lourdeur

Tous les intervenants ont dit que faire l'évaluation est une opération lourde. Cette lourdeur est plus grande évidemment les premières fois quand il faut ouvrir les routes. Mais c'est là une contrainte due à la nature même de l'évaluation. L'évaluation ne peut être improvisée, elle doit être rigoureuse, et celui qui est évalué demande souvent lui-même, pour être sûr qu'il sera traité

correctement, d'ajouter l'examen de tel ou tel critère. Ce n'est qu'après expérience que les évalués acceptent un allègement des mécanismes d'évaluation.

2.5 Évaluation et tension

Être évalué, c'est se soumettre au jugement d'un autre. Et cela ne va pas sans angoisse, sans tension. Cela n'est pas nécessairement agréable. Avez-vous remarqué que chaque fois que Bernard Élie de l'UQAM parlait de tension, c'était quand dans le processus d'évaluation intervenaient d'autres instances que le seul département: l'administration, les étudiants.

2.6 Évaluation et présence de l'externe

Dans tous les exemples cités, le résultat de l'évaluation ne reste pas au seul niveau du département en circuit fermé. Plus même, dans les processus d'évaluation, pour assurer plus de crédibilité, on fait intervenir des instances externes au département: pour l'évaluation des programmes, des représentants des milieux socio-économiques, ou ceux d'autre secteurs de l'institution, ou des représentants du même secteur mais venant d'autres établissements, pour l'évaluation de l'enseignement, les étudiants, les représentants de la direction.

2.7 Évaluation et utilisation des résultats

Ce n'est pas parce qu'il y a évaluation que nécessairement les instances qui peuvent proposer des changements le feront. L'évaluation elle-même ne peut faire l'économie du courage nécessaire pour en tenir compte quand elle requiert des changements douloureux. Mais plus l'évaluation est publique, plus elle déclenche des actions de changement. Et ces changements se font très rapidement dans le cas où le résultat de l'évaluation pourrait conduire à retirer une accréditation.

3 - **Les différentes facettes de l'évaluation**

Plusieurs facettes de l'évaluation ont été aujourd'hui évoquées. J'indiquerai ici où, à mon avis, selon le compte rendu des ateliers, nous en sommes rendus.

3.1 Évaluation des programmes

Relativement à cette opération, on aura des problèmes d'organisation, mais la nature même de l'opération ne nous est pas étrangère.

Des travaux faits lors de la révision et de l'élaboration de programmes nous ont donné une certaine pratique de cette réalité. Des départements des techniques

de la santé ont l'expérience de telles évaluations par des organismes d'agrément. Le service des programmes diffuse annuellement des indicateurs concernant les programmes.

3.2 Évaluation de l'enseignement

Pour réaliser cela, deux choses sont pratiquées par les universités:

- examen des plans de cours,
- évaluation de certains éléments de l'enseignement par les étudiants.

La pratique du plan de cours est généralisée au Collège. Les départements ont une responsabilité dans l'examen de ces plans. Certains l'exercent avec rigueur et constance.

La pratique de l'évaluation de l'enseignement par les étudiants n'est pas généralisée au Collège, même si deux départements utilisent ce procédé d'évaluation. Dans l'atelier qui a traité de la question, des participants ont dit que c'est là une bonne chose, mais qu'il n'est peut-être pas nécessaire de systématiser cela.

Je dis au contraire que si c'est une bonne chose, il faut le faire. Il faut que, comme Collège, nous avançons sur ce terrain. Il faut systématiser une telle évaluation et en faire une obligation. C'est le prochain pas qu'il nous faut faire.

3.3 Évaluation des enseignants

Des exposés, je retiens:

- que c'est là une pratique dans les universités, mais que cette pratique s'est généralisée parce qu'elle est associée à des gestes administratifs en rapport avec la carrière du professeur: permanence, titulariat, degrés dans la hiérarchie des catégories de professeur. L'approche d'une évaluation pour permettre l'amélioration est moins présente;
- les procédures d'évaluation des professeurs sont variables selon qu'il s'agit des nouveaux et des chargés de cours ou des titulaires et des permanents. Les mécanismes de recours sont plus présents dans le deuxième cas, les procédures sont plus expéditives dans le premier cas.

Dans l'atelier qui a traité de la question, il ressort qu'il y a moins de réticence quant à l'évaluation des nouveaux avant la permanence qu'à celle des anciens.

L'évaluation des nouveaux professeurs, associée à l'octroi du geste administratif de la permanence, est légitime. Il nous faudra ici encore, au Collège, avancer sur ce sujet, mais de telles procédures ne doivent pas être dissociées du soutien professionnel au nouveau professeur: tutorat, formation pédagogique, etc.

3.4 L'épreuve-synthèse

Du rapport d'atelier, je retiens que c'est là une activité intéressante, mais qu'elle peut prendre des formes très différentes.

Mais, pour qu'un tel type d'activité puisse se développer, je pense:

- qu'il est indispensable que dans chaque programme soit explicitement prévu un espace (cours, activité d'intégration, projet de fin d'études, stage...) dans lequel la coordination des activités liées à l'épreuve-synthèse puisse se dérouler;
- que la date d'entrée en opération de l'épreuve-synthèse ne doit pas être la même pour tous les programmes. Il faut au préalable dégager dans chaque programme l'espace propre pour une telle activité.